



Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Ecole de Musique de l'Artois
Année scolaire 2019/2020—Période de Septembre à Juin

**TARIFS PAR ELEVE POUR LES PERSONNES
DES COMMUNES ADHERENTES AU SIVU**

(c'est-à-dire aux élèves enfants et adultes dont la résidence principale est
à Neuville Saint Vaast, Maroeuil, Roclincourt)

Formation Musicale (F.M.) et Formation Instrumentale (F.I.)

	ADULTE OU ENFANT <u>Facturation annuelle</u>
F.M. éveil Musical :	127 €
F.M. : 1ère, 2ème et 3ème année (1CA, 1CB, 1CC) :	132 €
F.M. : dès la 4ème année (1CF et plus) :	143 €
F.I. : 1ère, 2ème, et 3ème année (1CA, 1CB, 1CC) :	143 €
F.I. : dès la 4ème année (1CF et plus) :	176 €

Une réduction familiale sur l'ensemble de la participation sera effectuée comme suit :

- Pour 2 élèves inscrits d'une même famille : 5 %
- Pour 3 élèves inscrits d'une même famille : 10 %
- Pour 4 élèves inscrits d'une même famille et plus : 15 %

**La classe d'orchestre est obligatoire dès la 2ème année d'instrument (1CB).
Le coût est intégré dans les tarifs de la formation (ci-dessus).**

INSTRUMENTS PRATIQUES :

Flûte, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone,
Tuba, Cor, Percussions.

FACTURATION :

Une facture est envoyée chaque trimestre.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

Prendre contact avec le secrétariat du SIVU :
E-mail : contact@musicartois.fr
Tél. : 03 21 24 56 55 le lundi de 9h15 à 11h15



Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Ecole de Musique de l'Artois »
3, rue du Général Leclerc—62161 MAROEUIL